



Guide de la licence en ligne

Introduction ou pourquoi une licence-assurance

La licence FFVL est obligatoire pour les stagiaires des EFVL (Ecoles Françaises de vol Libre). Elle est indissociable de la RCA (Responsabilité Civile Aérienne). La RCA vous couvre contre les dommages que vous pouvez occasionner à des tiers dans le cadre de la pratique du vol libre.

Prendre une licence en ligne

Allez sur : <http://federation.ffvl.fr/>

The screenshot shows the FFVL website interface. At the top, there is a navigation bar with the FFVL logo and four activity icons: Delta, Parapente, Cerf-volant, and Kite. Below this is a sidebar menu with the following items: "Découverte des activités", "Licences et Assurances" (marked with a red arrow and the number 1), "Introduction", "Actu licences / assurances", "Documents de référence", "Votre licence" (marked with a red arrow and the number 2), and "Déclarer un accident". The main content area features a video player with the title "Prendre l'air avec la FFVL" and the URL "www.ffvl.fr". The video description reads: "Apprivoiser l'air pour jouer avec, c'est à la fois passionnant et difficile. La FFVL vous fait partager son expérience : boomerang, cerf-volant, delta, parapente, speed-riding et kite mettent en commun leurs approches et leurs plaisirs." The video player includes a play button, a duration of 03:54, and a "dailymotion" logo.

Cliquez sur « Licence et assurance » (1), puis sur « votre licence » et enfin sur « Prendre sa licence » (2)

Répondez à la question mathématique, puis « continuer »

Répondez aux questions sur votre état civil, puis « continuer »

Puis on vous demande le N° de l'école. C'est le **03928**.

Sélectionnez « 03928 – ecole- LES CHOUCAS – 74 440 MIEUSSY ». Puis « Continuer »

Vous n'êtes pas professionnel donc « Continuer »



Passons aux choses sérieuses, quelles disciplines pratiquez-vous ?

Pratique principale => un seul choix possible

Pratique(s) secondaire(s) => vous pouvez cocher plusieurs pratiques

▼ Pratique principale

Pratique principale : *

Parapente

1

▼ Pratique(s) secondaire(s)

▼ Vol

- Delta
- Parapente
- Mini voile 2
- Voltige
- Speed Riding
- Cage
- Rigide
- Paramoteur
- ULM
- Vol à voile

▼ Kite

- Kite 3
- Kitesurf 3
- KiteMountainboard
- SnowKite
- Buggy
- Kite jump
- KiteRoller
- Catakite

▼ Cerf-volant

- Cerf-Volant
- Acrobatique
- Statique
- Jardin du vent
- Combattant

▼ Boomerang

- Boomerang

En pratique principale (1), sélectionnez « parapente »

Si vous ajoutez des pratiques secondaires, ce n'est pas plus cher. Ajoutez « mini-voile » (2) et « kite » et kitesurf » si vous pratiquez le kite (3).

Puis « Continuer »

Ce(s) choix vous ouvre(nt) les cotisations fédérales suivantes :

- Stage 9 jours parapente, delta, speed-riding 30 € 1
- Primo licencié parapente, delta, speed-riding 46 € 2
- Activité encadrée en école : parapente, delta, speed-riding 46 € 3

1. C'est si vous venez faire un stage **d'une semaine**. **Dans ce cas, la date de départ de la licence doit-être le premier jour du stage.**
2. Si vous suivez une formation **'à la carte'**, que c'est la première fois que vous prenez une licence FFVL ET que vous pensez voler seul durant l'année civile
3. Si vous suivez une formation **'à la carte'** et que vous avez **déjà eu une licence année par le passé à la FFVL**, ou que vous n'avez jamais eu de licence FFVL, mais ne comptez pas voler seul durant l'année civile.

Vous trouverez des compléments d'information sur ces trois possibilités de licences en cliquant sur « Pour tout savoir »

Note : la « primo licence » couvre le pilote dans une pratique encadrée en école ou non (libre). La licence « Activité encadrée en école » ne couvre QUE sous le couvert d'un moniteur. Par contre il est possible de prendre ultérieurement un complément de licence si vous voulez voler seul.

Donc cochez la possibilité 1, 2 ou 3 et « continuer »

La fenêtre suivante vous propose par défaut le journal trimestriel de la FFVL pour 6 €. Si vous ne **SOUHAITEZ PAS** recevoir ce magazine, il faut **DECOCHER** la case « cotisation vol passion 6 € »

Puis « Continuer »

▼ Cotisations CDVL et Ligue

Ces sommes correspondent aux cotisations mises en place par votre CDVL et/ou votre ligue dans le cadre de leur politique territoriale : elles leur seront intégralement reversées.

Montant de la cotisation CDVL : 0 ou 5 €

Montant de la cotisation Ligue : 0 ou 2 €

Rien à faire sur ce cadre. Juste une petite explication qui vous fera peut-être revenir en arrière :

Les cotisations Départementales (CDVL) ou de ligue (LRAVL) ne seront prélevées que sur la primo-licence. Les licences 9 jours et activité encadrée en école ne sont pas soumises à ces cotisations. D'où l'importance de bien choisir entre « primo-licence » et « activité encadrée en école ».

Puis « Continuer »

Je déclare avoir un Certificat médical : * OUI Mettre OUI

Date du certificat : * au format jj/mm/aaaa ou jj/mm/aa ou jjmmaa

Nom du médecin :

Coordonnées medecin :

Je suis un pratiquant handicapé

Il vous faut donc un certificat médical d'**aptitude à la pratique du parapente** Il peut être fourni par votre médecin traitant. Votre certificat médical est valable :

- 1 an pour les moins de 18 ans au 1^{er} janvier de l'année
- 3 ans pour les moins de 40 ans
- 2 ans pour les plus de 40 ans

Vous pouvez trouver le certificat médical « type » ici :

http://federation.ffvl.fr/sites/ffvl.fr/files/2013_Certif%20m%C3%A9dical.pdf

Et tous les documents médicaux liés à la licence FFVL ici : <http://federation.ffvl.fr/pages/documents-medicaux-lies-licence>

Indiquez donc OUI, puis la date, Nom du médecin et ses coordonnées.

Puis « continuer »

▼ Coordonnees

Adresse ligne 1 (n° + voie, rue, etc...) : * en majuscules

Adresse ligne 2 (rés., lot., etc...) : en majuscules

Adresse ligne 3 (esc, étage, etc...) : en majuscules

Code postal : *

Ville : * en majuscules

Pays de résidence : ▼

Adresse électronique : *

Tel fixe :

Tel portable :

Ce n'est pas forcément très clair... Mais ce sont bien VOS coordonnées et non celles du médecin qu'il faut indiquer sur cette fenêtre.

Puis « Continuer »

Extension Responsabilité Civile :

- ~~RC Emport de passager Catakite et Buggy : 29 €~~
- ~~Extension RC - Paramoteur et ULM pendulaire, multiaxes monoplace : 42 €~~
- ~~Extension RC - Paramoteur et ULM pendulaire, multiaxes biplace : 251 €~~

Individuelle Accident : 1

- IA 1 - Individuelle accident - Niveau 1 - delta, parapente, speed-riding : 22.4 €
- IA 2 - Individuelle accident - Niveau 2 - delta, parapente, speed-riding : 31.3 €
- IA 3 - Individuelle accident - Niveau 3 - delta, parapente, speed-riding : 54.4 €
- ~~IA - Individuelle accident passagers - catakite ou buggy : 25.04 €~~

Autres assurances :

- ~~Assistance Rapatriement Passager NON Volant (Kite) 12 mois : 45 €~~
- Assistance Rapatriement Volant 12 mois : 50 € 2
- Protection Juridique : 8 € 3

Les assurances optionnelles. Comme leur nom l'indique, elles sont **en option**. Ce n'est nullement une obligation.

- (1) L'individuelle accident ou IA, est votre assurance personnelle. Elle vous couvre vos frais médicaux dans le cas d'un accident dans le cadre du vol libre. La garantie individuelle Accident comprend la prise en charge de frais médicaux, pharmaceutiques et de transport intervenant après remboursement Sécurité Sociale et Mutuelle à concurrence de 500 € (si capital assuré de 10 000 €) ou de 1000 € (si capital assuré est de 16 ou 25 000 €) ; frais de thérapie sportive à hauteur de 4500 € par sinistre.
NOTE : l'IA a un autre intérêt. En cas d'accident en école, pour que l'assureur ouvre un dossier, il faut que vous prouviez la responsabilité du moniteur, auquel cas, sa RC prendra en charge. Une démarche longue durant laquelle vous devrez éventuellement avancer des frais. Avec l'IA, un dossier est automatiquement ouvert et vous n'aurez pas à prouver la responsabilité du moniteur.
- (2) Le rapatriement. C'est plutôt pour un éventuel retour chez vous en ambulance. En France, les secours sont gratuits dans le domaine public. Attention toutefois. Une station de ski n'est pas un domaine public. Donc des frais de secours et d'évacuation peuvent vous être facturés (on parle ici de speed-riding et non de paraoente)
- (3) Et l'assistance juridique... c'est pour porter plainte contre votre moniteur

Notez le bénéficiaire si différent des ayants droits.

Puis « Continuer »

L'assurance matériel : le matériel étant à l'école, il ne faut RIEN cocher.

Puis « Continuer »

▼ CNIL / E-Mailings

► pour tout savoir...

- je n'autorise pas la FFVL à communiquer mes coordonnées aux membres de mon club/école, CDVL, Ligue
- je n'autorise pas la FFVL à communiquer mes coordonnées à des tiers (organismes commerciaux)
- je n'autorise pas la FFVL à afficher mes options de licence-assurance sur le site internet
- je ne souhaite pas recevoir les alertes sécurité FFVL
- je ne souhaite pas recevoir les informations générales sur la FFVL

C'est vous qui voyez ce que vous acceptez ou non.

Puis « Continuer »

Hors assurances optionnelles, pour une « primo licence » vous devriez payer 53 € et pour une assurance « activité encadrée en école » 46 €.

Si vous êtes d'accord avec le montant, notez OUI

Paiement en attente

- Licence 2015 enregistrée (564335)
- tti_lic 2015 enregistre (576954)

— Paiement d'une ou plusieurs licences (30 maxi) —

Prendre une licence pour une autre personne.

Licence de TARTEMPIONS SERAPHIN (1511542E)

- Structure : LES CHOUCAS (03928)

- Type de licence : Primo licencié parapente, delta, speed-riding 2015

- Options :

 Cotisation Fédérale

- Part CDVL : 5 €

- Part Ligue : 2 €

- Montant total : 53 €

Il vous reste maintenant à payer

Lorsque vous en êtes là, l'école reçoit un mail de votre prise de licence. Pas besoin de nous apporter une preuve de la prise de licence.

En cas de problème de connexion internet, nous pouvons faire une licence « papier » à l'école le premier jour du stage. Il vous faudra alors un chèque à joindre à l'envoi de la licence à la FFVL

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

L'équipe des Choucas

info@leschoucas.com

06 21 85 21 56